

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le 12 FEV. 2013

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

*Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires
des personnels contractuels, des personnels d'exploitation
et des personnels maritimes*

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 8 janvier 2013, vous attirez mon attention sur la création à compter du 1er janvier 2013 de trois grands ports maritimes d'Outre-Mer, Guyane, Martinique et Réunion qui, à partir de cette date, ne peuvent plus relever de l'arrêté du 31 mai 2010 fixant la liste des ports non autonomes où certains emplois ouvrent l'accès à la classe fonctionnelle des différents grades des corps des officiers de port et officiers de port adjoints. En conséquence, vous me demandez d'examiner la possibilité de redéployer les six postes qui leurs étaient attribués dans des ports que vous ciblez et parmi lesquels certains ne bénéficient pas de la NBI.

Votre courrier a retenu toute mon attention et je vous rappelle que le statut du corps des officiers de port adjoints fait actuellement l'objet d'une étude, menée en concertation avec l'ensemble des représentants du personnel et les partenaires interministériels, en vue d'apporter une amélioration dans le déroulement des carrières. Cette évolution statutaire sera l'occasion de redéfinir les critères d'attribution de ces postes particuliers des corps des officiers de port et officiers de port adjoints dans les différentes capitaineries de tous les ports maritimes.

Dans ces conditions, l'arrêté ministériel du 31 mai 2010 susmentionné pourra être modifié. D'ores et déjà, je peux vous assurer qu'il n'y aura pas de réduction du nombre de postes budgétés.

Je ne manquerai donc pas d'analyser les termes de votre demande dans ce nouveau cadre.

Veillez agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe au sous-directeur
de la Modernisation et de la Gestion Statutaires

Brigitte THORIN

Monsieur Éric DESTABLE
Secrétaire général
Syndicat national des officiers de port
Force Ouvrière
94, Impasse Jacques Cartier
62730 MARCK